

Caen, le 20 septembre 2011

C.T.P.D. du 19 septembre 2011 : compte-rendu

Le C.T.P.D. a été réuni le 19 septembre 2011 avec, pour ordre du jour, les sujets suivants :

1. Fusion des trésoreries de Cambremer et Dives sur Mer
 2. Restructuration du pôle enregistrement de Trouville
 3. Transfert de la gestion des communes d' Acqueville et de Cesny-Bois-Halbout
 4. Changement des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Aunay/Odon
 5. Point d'information sur CHORUS DSO
 6. Nettoyage sur les sites
- Questions diverses



Liminaire des représentants FO-DGFIP :

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Paritaire Départemental est la première instance à se réunir depuis le 1^{er} septembre 2011, date qui marque la mise en place des nouvelles règles de gestion au sein de la DGFIP.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ne peuvent faire autrement que de vous exprimer leur curiosité mais aussi et surtout - bien évidemment - leur inquiétude dans la perspective de la tenue des premières CAP Locales.

Au fil de nos rencontres avec les agents des 2 filières, c'est la notion de malaise qui prévaut et il apparaît de façon très évidente que la notion "gagnant-gagnant", expression chère à M. Parini et Rambal, n'a pas le même écho - loin s'en faut - pour l'ensemble des agents des 3 catégories "A", "B", "C" des 2 filières.

La tenue des prochaines CAP Locales de Liste d'Aptitude à Contrôleur et Inspecteur sera la première occasion de mettre en évidence de très notoires différences entre les agents des 2 filières. Des différences qui vont perdurer pendant la période dite de convergence, mais période que le syndicat **F.O.-DGFIP** tant au plan départemental que national utilisera pour que la définition du "gagnant-gagnant" aboutisse à une réalité objective sur le terrain au profit de tous les agents.

En conclusion, permettez, une fois encore, aux représentants **F.O.-DGFIP** de vous dire combien les agents sont inquiets de leur devenir et ce ne sont pas les règles de gestion même améliorées qui permettront de mener à bien - faute de moyens en personnel - l'exercice des missions.

JE-NOUS-TOUS FO!

1. Fusion des trésoreries de Cambremer et Dives sur Mer

Les représentants FO-DGFiP ont réfuté les arguments de la direction qui prétend que la fermeture de la Trésorerie de Cambremer apportera un meilleur service rendu à l'usager. Les usagers de Cambremer apprécieront de devoir faire 46 km aller/retour (source ViaMichelin) pour effectuer leurs démarches administratives. Les réponses floues de la direction sur les statistiques de fréquentation de la Trésorerie de Cambremer ne nous ont pas convaincus.

Les conséquences de la fusion pour la collègue de Cambremer sont immédiates. Les représentants FO-DGFiP ont questionné la direction sur les solutions qui lui ont été proposées, car en plus de perdre son poste, elle perd également son logement puisqu'elle occupait le logement de fonction situé au dessus de la Trésorerie. Pour mémoire, elle travaillait pour moitié à Cambremer et en dehors des heures d'ouverture au public exerçait en partie son activité pour la Trésorerie de Cambremer à Mézidon. La collègue n'ayant pas souhaité rejoindre Dives sur mer, ni rester à Mézidon, elle demande le poste de Lisieux Intercom où un emploi est vacant.

La situation de Mézidon est fragilisée, un départ récent à la retraite n'ayant pas été comblé. Dives sur mer verra un accroissement de sa charge de travail sans compensation en terme d'emploi, dans l'attente d'un hypothétique prochain mouvement.

Notre collègue suite à son vœu de rejoindre Lisieux Intercom ne pourra prétendre à aucune prime de restructuration.

Vote CONTRE des représentants FO DGFiP

2. Restructuration du pôle enregistrement de Trouville

Le pôle enregistrement de Trouville disparaît, l'activité étant entièrement regroupée sur le pôle enregistrement intégré au SIE Caen Nord. Les représentants FO-DGFiP s'interrogent sur l'intérêt véritable de l'opération et croient plutôt à un effet d'aubaine pour la direction en raison du départ en retraite des deux agents du pôle enregistrement de Trouville. Les représentants FO-DGFiP ont pointé les conséquences de cette restructuration pour un Agent "C" de la FI de Lisieux qui travaillait pour le pôle enregistrement et qui voit son activité cesser. Après un long débat, la direction a admis la nécessité d'un mouvement de mutation locale au 1^{er} janvier 2012 pour pourvoir les deux postes transférés au pôle enregistrement de Caen. Il est à noter qu'actuellement deux agents SPF (sans poste fixe) sont affectés à ce pôle en surnombre. *Le surnombre est un terme employé par l'administration qui ne reflète nullement la charge de travail toujours plus importante supportée par les agents.*

Vote CONTRE des représentants FO DGFiP

3. Transfert de la gestion des communes d'Acqueville et de Cesny-Bois-Halbout

Ce transfert est opéré à la demande des maires de ces deux communes dans le but de coller à leur intercommunalité. Les représentants FO-DGFiP dénoncent un transfert de charge qui affaiblit un peu plus la situation de la Trésorerie de Bretteville sur Laize même si la direction, comme d'habitude, en minimise son impact. Or nous savons très bien que 0,1 agents en moins en terme de charge travail peuvent entraîner une bascule dans l'effectif d'un poste. Les représentants FO-DGFiP ont demandé si des syndicats suivaient ce transfert. Seuls les budgets annexes sont impactés.

Vote CONTRE des représentants FO DGFiP : Les représentants FO-DGFiP justifient leur vote par le manque de lisibilité sur les emplois.

4. Changement des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Aunay/Odon

L'examen de ce point de l'ordre du jour amène les représentants FO DGFiP à demander à la direction de revoir à la baisse le nombre d'heures d'ouverture au public des postes urbains, s'appuyant sur l'exemple du poste de Caen Amendes, égal en nombre d'agents à celui d'Aunay sur Odon. La pénurie d'emploi ne permet plus aux agents d'exercer sereinement leurs missions, et la réduction des heures d'ouvertures (*actuellement 30 heures par semaines sur 5 jours en poste urbain contre 24 sur 4 jours et demi en poste rural*) donnerait un souffle d'air aux agents. L'administrateur fera remonter cette demande en tant que vœu auprès de la direction générale.

Vote POUR des représentants FO DGFiP



Point d'information sur CHORUS DSO

Les dépenses sans ordonnancement (DSO) pour lesquelles il n'y pas d'engagement juridique et qui ne correspondent pas à un service fait, seront prises en charge par CHORUS à compter du 01/01/2012.

Elles se rapportent pour l'essentiel, à des dépenses fiscales qui principalement viennent en diminution de recettes existantes : remboursements de crédit de TVA et Remboursement forfaitaire agricole (RFA) pour les SIE, bouclier fiscal et PPE pour les SIP.

Le calendrier de déploiement est étalé sur l'ensemble du dernier quadrimestre de l'année 2011

Un correspondant Chorus pour le pôle fiscal a été désigné comme pilote pour accompagner le déploiement : Il s'agit de Bertrand DRIE, l.dep chargé de mission auprès du pôle fiscal;

5. Nettoyage sur les sites

Ce point de l'ordre du jour est abordé à l'initiative des représentants FO DGFIP qui avaient demandé au précédent CTPD qu'un point complet, poste par poste, soit fait sur le nettoyage. Nous observons, et les remontées du terrain sont nombreuses et convergentes à ce sujet, que le nettoyage des sites est de moins en moins bien fait. 2 cas se présentent : Certains sites sont confiés à des agents Berkani, d'autres via un marché national à la société ONET.

Le dysfonctionnement constaté dans le nettoyage ne doit pas être imputé aux agents qui interviennent sur les sites mais au faible temps qu'il leur est imparti pour exercer leur mission. Certains postes ne sont nettoyés qu'une fois par semaine, ce qui pour nous est inadmissible pour d'élémentaires raisons d'hygiène des sanitaires. Les représentants FO DGFIP ont exprimé le souhait que les horaires des agents Berkani soient revus à la hausse dans la mesure des possibilités des dits agents. En ce qui concerne le marché ONET la situation est plus complexe puisque les marchés ne correspondent pas à des heures mais à des prestations qui sont difficilement vérifiables...si ce n'est dans la qualité du service rendu. Là encore, remettre en cause la qualité du nettoyage revient à faire peser le poids de la responsabilité sur les seules épaules des agents d'entretien alors que nous savons bien que le problème vient de la négociation des contrats. Ces contrats, et les représentants FO DGFIP en ont fait part à la direction, doivent être renégociés afin qu'un service de qualité soit rendu. La demande des représentants FO DGFIP a abouti au fait qu'une réunion tripartite entre la DRFiP, l'UGAP et ONET soit organisée. Cela devrait permettre une clarification sur les conditions réelles de la prestation. Ce sujet hautement sensible a été abordé également en inter directionnel, lors de la dernière réunion du CHS-DI.

Questions diverses

Les représentants FO DGFIP ont demandé à la direction des nouvelles du transfert du service Liaison-Rémunérations à la Pierre Heuzé. Pas de calendrier en vue.

Les délégués FO-DGFIP en C.T.P.D.

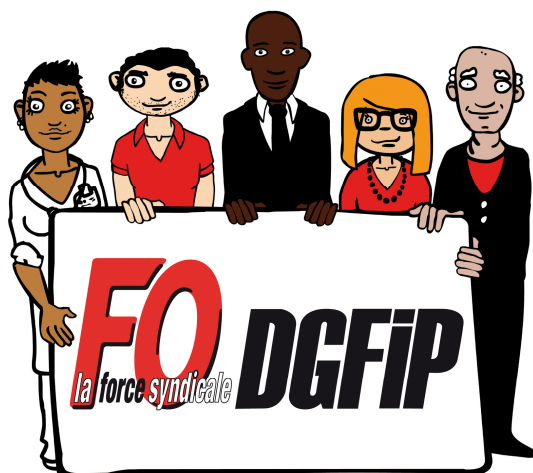
**Marie-Claire AUBRY - Françoise DIMICOLI - Frédéric GABRIELLE - Bruno GILBERT
Jean-Marc LECOUCVEY - Nathalie BLANCHOT - Géraldine TANQUEREL – Pierre VAUTIER**

**SI CE COMPTE-RENDU SUSCITE INTERROGATIONS OU
DEMANDES DE PRECISIONS,**

NE PAS HESITER A PRENDRE CONTACT

par mail : fo.drifip4@dgfip.finances.gouv.fr

ou par tél. au 02-31-38-34-61.



Syndicat certifié 100% libre et indépendant